



Questions ?

REVENDICATIONS

Réponses !

CSE du 26 novembre 2018

1. Général : Qu'en est-il de l'attribution du projet EV2020 ?
Réponse de la Direction : Le projet EV2020 a été attribué à Rouffach.
2. Général : Combien de salariés sont encore dans la cellule de reclassement à ce jour ?
Réponse de la Direction : 31 salariés sont encore dans la cellule de reclassement à ce jour.
3. Général : Au vu de l'activité du site, les salariés demandent à avoir une réunion d'information sur l'avenir du site et l'évolution des effectifs.
Réponse de la Direction : Une réunion avec les salariés est en cours de planification et pourrait avoir lieu en début d'année prochaine. Toutefois, la Direction ne sera pas capable de donner plus d'informations sur l'évolution des effectifs.
4. Logistique : Quand aura lieu le remplacement des petits-trains par ceux de Stihl ?
Réponse de la Direction : A partir de 2019. Les remplacements se feront au fur et à mesure des fins de contrats de location des engins existants.
5. Injection : On demande aux ravitailleurs de remplacer les opérateurs pendant les pauses, or eux-mêmes ne sont pas remplacés et ne peuvent plus prendre leur pause. La CFTC demande à ce que cette organisation soit revue.
Réponse de la Direction : Ce point sera étudié par la chef de service du secteur injection.
6. Injection : Les salariés de l'injection, quelque soit leur poste, ont de fortes inquiétudes sur le fonctionnement des îlots dans leur secteur et demandent à avoir une réunion d'information à ce sujet.
Réponse de la Direction : De nombreuses réunions ont déjà eu lieu, dont celles d'expression des salariés. D'autres réunions sont déjà planifiées.
7. Injection : Les régulateurs référents qui sont amenés à remplacer le chef d'équipe demandent à recevoir toutes les formations nécessaires.
Réponse de la Direction : Ils ont très peu de tâches de management à effectuer. Le RUAP assure leurs formations.
8. Outilleur mouliste : La CFTC demande que la valorisation salariale des outilleurs moulistes soit en adéquation avec les tâches qui leur sont demandées.
Réponse de la Direction : Un travail est en cours dans ce sens.
9. Réaménagement atelier : Quel est le coût total du réaménagement de l'usine 1 et 2 ? Pour quels bénéfices attendus ? Suite à cette réorganisation de l'atelier, combien de suppressions de postes sont prévues in fine ? Où seront replacés ces salariés ?
Réponse de la Direction : Le réaménagement est budgété à 1,5 M d'euros. Le but est d'améliorer les flux et de réaménager l'atelier PTC. Les suppressions de postes qui pourraient en découler seront à la marge et concerneraient peut-être quelques personnes en logistique.



REVENDICATIONS D.P

10. PTC G3.3 MQB27 poste de contrôle : Le scannage est trop haut. La CFTC demande que la hauteur puisse être adaptée pour chaque personne.
Réponse de la Direction : Le chef de service du secteur PTC en a pris note et va s'en occuper.
11. PTC G3.3 MQB27 poste de contrôle : Le poids des emballages cartons MQB27 est trop important et pose problème lors de la manutention manuelle. La CFTC demande que l'ergonome trouve des solutions rapidement.
Réponse de la Direction : Le chef de service PTC a transmis le sujet à l'ergonome afin de trouver une solution.
12. Local batteries : Les salariés demandent que l'eau chaude soit installée dans le local des batteries.
Réponse de la Direction : Cela ne sera pas fait.
13. Echangeurs : Pourquoi ne pas prévoir en avance les moments d'inactivité ? Cela permettrait de prévenir à temps les salariés concernés, afin d'éviter qu'ils ne se déplacent inutilement.
Dans le cas où la hiérarchie demande à un salarié de prendre congé dès la prise d'équipe, la CFTC demande que les frais de déplacement soient indemnisés.
Réponse de la Direction : Les frais de déplacements sont pris en charge dans ce cas. Il faut que le RUAP le signale aux RH, car cela nécessite une saisie manuelle pour la paie. Dans ce cas, il faut que le salarié vérifie si le déplacement a bien été payé et dans le cas contraire s'adresser aux RH.
14. Montage : Suite à la réorganisation du montage, les stocks changent constamment de place. Aucune info n'est transmise aux RUAP et à la Logistique, ce qui engendre une perte de temps aux ravitailleurs et aux caristes pour trouver les composants et autres pièces.
Pourquoi ne prévient-on pas les différents services des mouvements de stock ?
Réponse de la Direction : Une information est faite par les managers lors des briefings quotidiens.

Cas particuliers :